



lille nice madrid montpellier cannes strasbourg amsterdam frejus toulon st-rafael antibes marseille monaco

Sommaire

• Le mot du Directeur régional PACA

• En bref...

• En savoir plus sur les travaux du groupe "Agriculture et viticulture"

• Agenda



Le mot du Directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au terme de leurs trois premières réunions de travail, les groupes thématiques ont abouti à des orientations que le maître d'ouvrage RFF s'engage à porter à la connaissance du Préfet et des partenaires co-financeurs du projet afin de garantir la meilleure intégration possible au projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sans compromis, mais avec un désir sincère de s'écouter les uns les autres, cette consultation des acteurs est d'ores et déjà un succès. Merci à tous !

Michel CROC

Directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Haut de page

En bref...

VISITE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION PHONIQUE DE LA LGV MED

La troisième réunion du groupe de travail « LGV et milieu humain » a été précédée d'une visite de terrain en divers sites de la LGV Méditerranée sous la conduite de Bernard GYSSELS.

À cette occasion, les membres du groupe ont pu se rendre compte du bruit engendré par le passage des TGV dans différentes configurations : entrée/sortie de tunnel, avec/sans écrans acoustiques ou merlons de terre, dans des ambiances bruyantes et calmes, depuis un point d'observation situé en dessous et au-dessus des voies.



Haut de page

Avancement des travaux du groupe "Agriculture et viticulture"

QUI PARTICIPE AU GROUPE "AGRICULTURE ET VITICULTURE" ?

Sur proposition de RFF, des représentants de l'Etat, des syndicats, des associations et des acteurs de la filière viti-vinicole ont été sollicités pour participer à la réflexion sur les différents moyens de limiter les emprises du projet et ses conséquences directes et indirectes sur l'agriculture et la viticulture.

Ainsi,

- les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Var
- les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches-du-Rhône et du Var (DDAF)
- les Jeunes Agriculteurs du Var
- l'Association de Défense de l'environnement Pierrefeucaïn
- le Syndicat des Côtes de Provence
- le Syndicat de la Propriété Privée Rurale
- la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- l'Association de Défense des Intérêts des Propriétaires Agricoles de Puget-Ville
- l'Association des vigneron de Cuers, Pierrefeu et Puget-ville
- la confédération Paysanne du Var
- l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)
- la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural PACA,

examinent notamment les impacts potentiels de la LGV sur la consommation d'emprises AOC, sur la spéculation foncière autour des gares et sur le risque pour l'image de l'agri-tourisme.

Des experts des questions foncières de la SNCF et de RFF ayant travaillé sur la LGV Est sont intervenus lors de la seconde réunion du groupe.

OÙ EN EST LE GROUPE "AGRICULTURE ET VITICULTURE" À L'ISSUE DE SES DEUX PREMIÈRES RÉUNIONS ?

Comment moins consommer de terres agricoles ?

Pour les responsables des questions foncières de la mission LGV Est, l'objectif est bien de réaliser un projet performant qui consomme le moins de terres agricoles possibles. L'action foncière démarre dès qu'un fuseau suffisamment précis a été défini et à partir du moment où les modalités de financement du projet sont elles-mêmes clarifiées. Les actions qui sont dès lors engagées pour limiter et compenser les impacts sur le foncier agricole consistent à mettre en réserve certains espaces, à réaliser des aménagements ou à passer des accords d'indemnisation avec les acteurs agricoles.

Ces protocoles indemnitaires accompagnent chaque phase de réalisation du projet : protocole sondage pour la phase APS, protocole d'occupation temporaire, protocole dommages de travaux publics. Ils permettent la mise en place d'indemnités pour les dommages directs et indirects identifiés.

Par ailleurs, des études de pré-aménagement foncier permettent de réfléchir sur la nécessité ou non d'une procédure de remembrement, avec ou sans inclusion. Il existe aussi des échanges à l'amiable qui permettent de limiter les périmètres de remembrement.

Pour faciliter la mise en œuvre d'une véritable action foncière en accompagnement du projet de LGV PACA, le groupe de travail met en avant :

- la mise en place, le moment venu, d'une réserve foncière de façon à indemniser les propriétaires de terres agricoles et viticoles touchés par le projet,
- le besoin d'une étude de la DDAF et de l'INAO sur l'occupation du sol et son évolution, passée et à venir, afin de disposer de données actualisées sur la potentialité des terres agricoles, notamment en ce qui concerne les surfaces plantées/non plantées des AOC,
- la prise en compte très en amont de la question de l'aménagement à proximité des gares qui pèse fortement sur le prix du foncier.

De nombreux acteurs rappellent également la nécessité de préserver les terres agricoles situées à proximité des villes et villages et déjà fortement réduites sous l'effet de l'urbanisation et de la pression foncière.



Haut de page

Agenda

Dates des troisièmes réunions des 4 groupes de travail :

- le 29 juin : Groupe Milieu Humain
- le 3 juillet : Groupe Agriculture et viticulture
- le 4 juillet : Groupe Aménagement du territoire
- le 5 juillet : Groupe Biodiversité et milieu naturel



Haut de page